



CHAUFFAGE AU BOIS ET QUALITE DE L'AIR

Une chaudière bois est jusqu'à 400 fois plus propre qu'un chauffage bois ancien !

Au cœur de la transition énergétique, la chaudière bois est aujourd'hui particulièrement performante en termes d'émission de particules fines. Les progrès technologiques des dernières années, couplés à l'interdiction en 2020 de la commercialisation des chaudières bois peu performantes, limitent drastiquement les émissions et placent aujourd'hui la chaudière moderne à bois, bûche - granulés - bois déchiqueté, comme une des principales alternatives au chauffage au fioul et au gaz.

Le bois permet de préserver la qualité de l'air

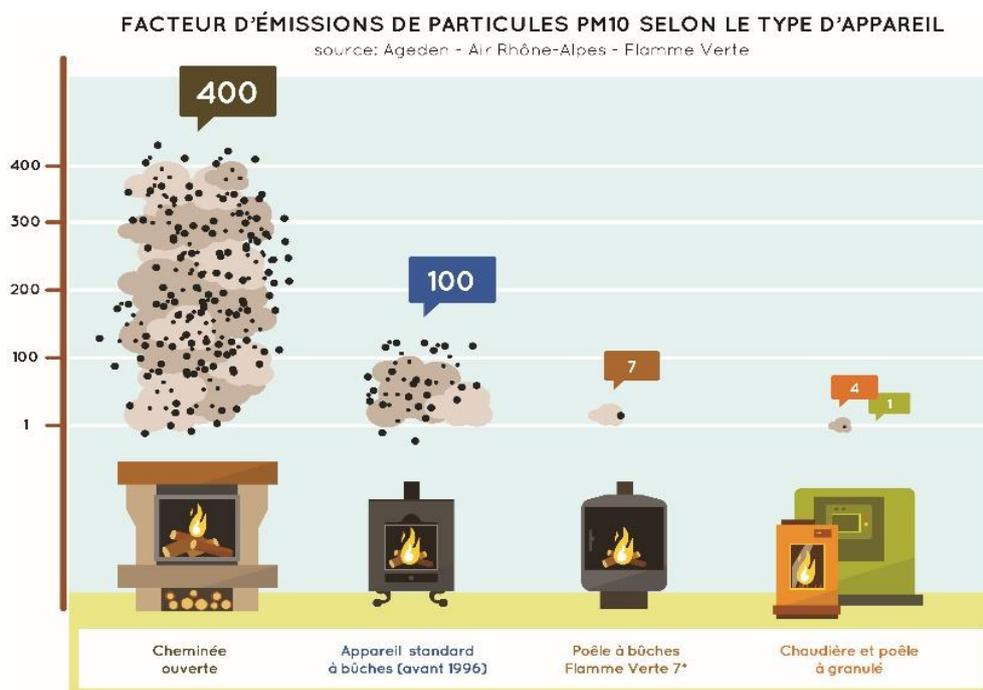
Le chauffage au bois peut être responsable d'émissions de particules fines et de la dégradation de la qualité de l'air.

Cependant, tous les chauffages au bois ne sont pas égaux face aux émissions de particules fines.

Il faut distinguer :

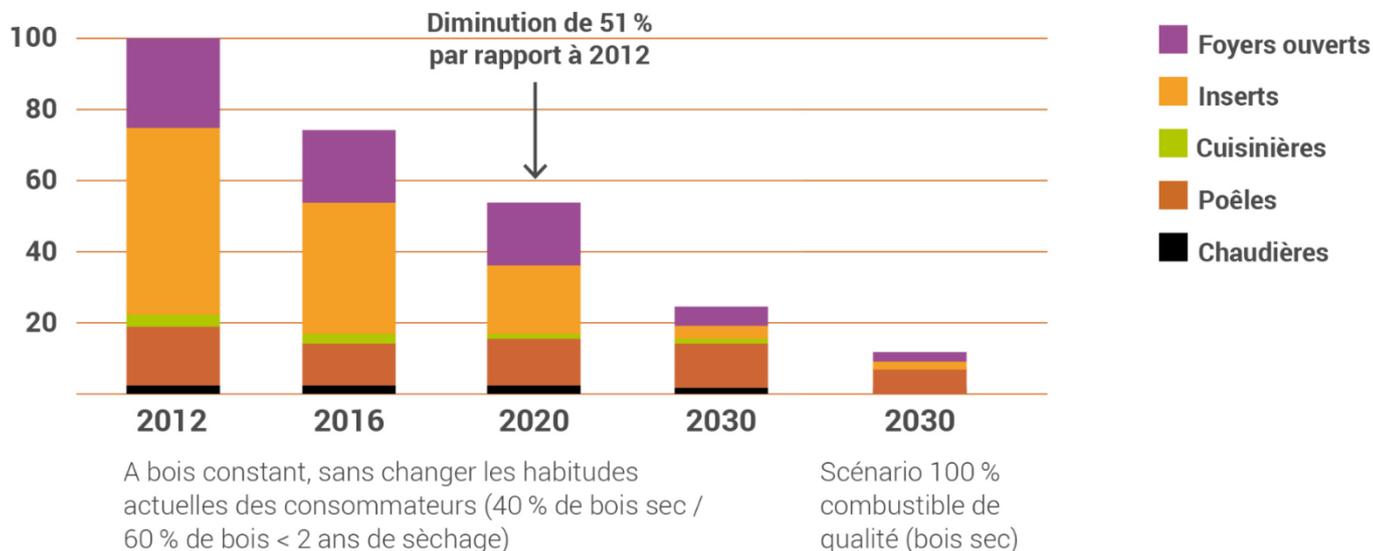
- > **les appareils « non performants »**, à savoir les cheminées à foyer ouvert et les appareils anciens datant d'avant l'an 2000.
- > **les appareils nouvelle génération**, très performants, économiques, confortables et à même de préserver la qualité de l'air.

Les chaudières au bois modernes émettent **jusqu'à 400 fois moins de particules** que les équipements anciens et la très grande majorité des particules fines sont émises par les foyers ouverts et les inserts.





Cette modernisation du parc d'appareils de chauffage a permis **en 8 ans de diviser par 2 les émissions de particules fines en France** (source CITEPA inventaire national 2017).



Toujours plus d'exigences sur la qualité des chaudières bois

Alors que les chaudières 4 étoiles sont déjà interdites à la vente, au 1er janvier 2020, le label Flamme verte, qui atteste du niveau de performance énergétique et environnemental, ne sera plus délivré qu'aux appareils 'Flamme verte sept étoiles'. Cette évolution va considérablement diminuer la vente des appareils pas assez performants ou trop polluants, qui ne seront plus pourvus d'aides gouvernementales !



L'impact environnemental dépend aussi de la qualité du combustible utilisé

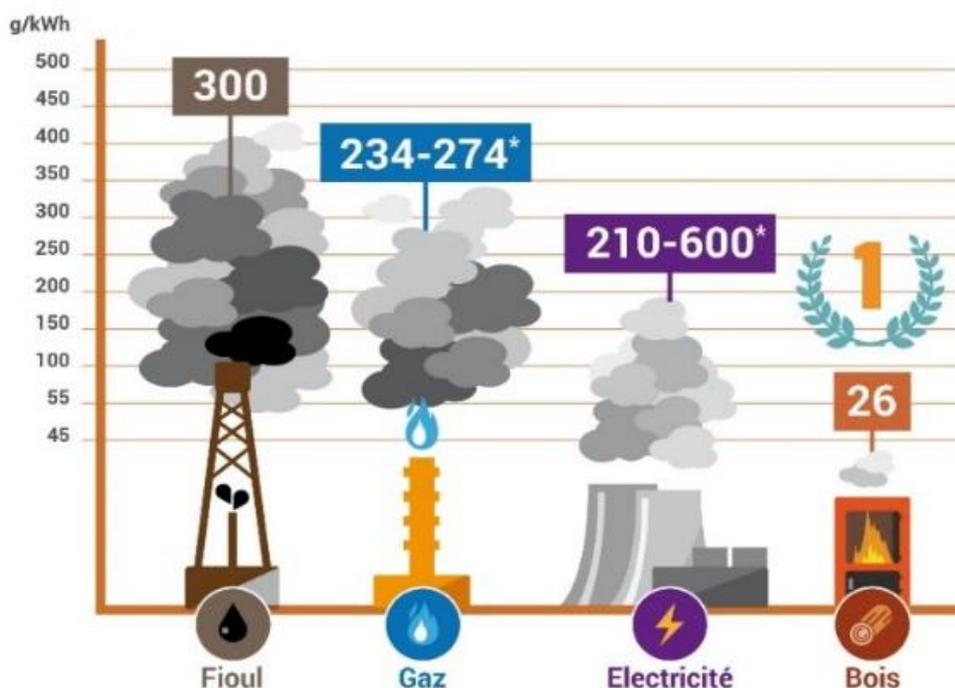
- > Une bûche de qualité est faite à partir d'essences de feuillus durs (chêne, charme ou hêtre), elle est sèche (taux d'humidité de 23% maximum) fendue et sans écorce.
- > Un granulé de qualité est un granulé qui fait l'objet d'une certification (ENplus, DINplus ou NF Biocombustibles solides) garantissant un taux d'humidité inférieur à 10%, un pouvoir calorifique, une composition chimique, un diamètre et une longueur.



Le bois permet de lutter contre le réchauffement climatique

Avec des émissions de CO₂ de 26 g/kWh, le bois énergie est 10 X moins émetteur de gaz à effet de serre que le fioul, le gaz ou l'électricité.

COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ DES COMBUSTIBLES CHAUFFAGE



* 234 pour le gaz naturel et 274 pour le propane

** 600 en période de forte demande en hiver. Sources ADEME 2014 - SNPGB

A propos du syndicat

Le SFCB : 21 FABRICANTS ET IMPORTATEURS réunis pour la promotion des chaudières biomasse

Créé en 2017, le SFCB (Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse) regroupe 21 fabricants et importateurs français de chaudières bois ou granulés, de petites et moyennes puissances, qui souhaitent promouvoir le chauffage central au bois dans le domestique, collectif et tertiaire.

Son ambition : lutter contre le réchauffement climatique et faire baisser la facture énergétique des Français. Le SFCB soutient donc activement la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en accompagnant et conseillant la mise en œuvre des politiques énergétiques.

CONTACT PRESSE :

LE CRIEUR PUBLIC : Morgane Lieutet

Tél 06 71 10 86 52 – Mail : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr